



Membre de



ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Association loi 1901 de vigilance environnementale créée en 1988, agréée pour la protection de l'environnement par le préfet de l'Aude au titre des articles L.141.1 et suivants et R.141.2 à R.141.20 c.env., et habilitée par le préfet de l'Aude à prendre part au débat sur l'environnement au titre des articles L.141.1 à L.141.3 et R.141.21 à R.141.26 c.env.

Présentation de l'association ECCLA

Septembre 2026

Eccla est une APNE (association de protection de la nature et de l'environnement). Elle exerce une mission de vigilance environnementale depuis sa création en 1988 par Maryse Arditi et Pitch Bloch. Par arrêté préfectoral, elle est agréée depuis 1991 pour l'ensemble du département de l'Aude, et habilitée à prendre part aux débats sur l'environnement dans ce territoire.

Eccla met l'accent sur le respect intégral des lois protégeant l'environnement, la nature et la biodiversité, elle combat les interprétations transgressives et dénonce le lent détricotage des lois environnementales par les politiques actuelles, à Paris comme à Bruxelles.

Eccla tente de convaincre toutes les parties prenantes de la réalité du changement climatique et les presse d'y faire face par des mesures d'adaptation appropriées.

Le département de l'Aude disposant d'une façade littorale, l'activité d'Eccla est intense dans l'est audois, où les pressions sur l'environnement sont les plus fortes (urbanisme débridé, destruction d'espaces naturels, incendies, submersion marine, risques industriels et naturels...). Cependant les mandats, les travaux et les réflexions de l'association concernent l'ensemble du département.

Eccla compte plus de 110 adhérents directs et fédère un groupe d'associations locales. Elle n'est affiliée à aucun parti politique et récuse le populisme.

Le temps de travail bénévole d'Eccla est estimé à 2300h/an. Les bénévoles d'Eccla préparent et assurent plus de 350 jours de réunion annuellement, à leur frais. Aucune subvention publique n'a été perçue jusqu'à présent mais une réflexion est engagée pour rechercher des fonds privés ou publics afin de pérenniser, consolider et développer les actions conduites par l'association pour faire face aux menaces qui s'intensifient. D'ores et déjà, nous avons l'honneur de compter Biocoop Narbonne comme sponsor de notre Forum (en 2025 et 2026) et la mairie de Narbonne comme partenaire puisque cette collectivité met à notre disposition le local où nous sommes installés. La mairie de Bages nous apporte également un soutien constant en mettant à notre disposition une belle salle de réunion, l'espace Louis Daudé.

Eccla entretient des relations étroites avec de très nombreuses associations et syndicats, telles que l'Institut éco-citoyen IECSA, la LPO, Aude Claire, DDCM, les Amis du Parc, Leucate Citoyenne, La Maison du Rollier, Laisse Béton Salvaza, Ecodiv, Force Nature 11, Wany the Pooh, Rubresus, Corbières Solidaires Grands Feux, le Tiers Lieu Beauregard, la Caisse d'Alimentation de Lézignan, la Confédération Paysanne, Greenpeace, Générations Futures....

Au niveau régional, des représentants d'Eccla sont membres du Conseil d'Administration et du Bureau de France Nature Environnement Occitanie-Méditerranée (FNE-OcMed).

Quelques photos :



Une réunion du Conseil d'Administration d'Eccla en décembre 2024 (photo Dominique Clément)



Inauguration du nouveau local d'Eccla à Mandirac (30 mai 2026).

Photo du haut, de gauche à droite : Mme Hélène Sandragré (présidente du Conseil Départemental de l'Aude), MM. Christian Crépeau et Dominique Clément (Eccla), M. Sylvain Vienne (adjoint au maire de Narbonne), M. Bertrand Malquier (Maire de Narbonne), Mme Maryse Arditi (ancienne présidente d'Eccla). Photo Eric Laporte.

Photo du bas, de gauche à droite, Mmes Hélène Sandragré, Sandrine Sirvent, M. Francis Morlon, conseillers départementaux

Les activités d'Eccla

1/ La documentation environnementale

Eccla abrite depuis sa création un centre de documentation concernant les problématiques environnementales dans l'Aude. Cette archive « papier » court sur une trentaine d'années.

Depuis une quinzaine d'années, ce centre de documentation « papier » est complété par des archives numériques liées aux dossiers gérés par Eccla en commission. Nos archives numériques comprennent également l'ensemble des arrêtés préfectoraux relatifs à l'environnement, aux énergies renouvelables, à l'urbanisme, à l'eau, à la chasse, etc. Ces archives sont sécurisées sur le « cloud » grâce à une plateforme

spécialisée. Elles peuvent être communiqués à des tiers sur demande. Depuis quelques mois nous nous appuyons sur une IA « contrôlée » pour réunir et analyser des informations.

2/ Le suivi des dossiers environnementaux dans le département

Nos principales actions récentes ont concerné :

- **La protection des forêts contre les incendies.** L'association milite depuis plusieurs années pour que le Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie (PDPFCI 2018-2017) soit intégralement mis en œuvre afin que les actions de prévention qu'il prévoit soit appliquées : PAFI, Plans de massifs, Plans de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF)... L'association milite pour la mise en place d'un PPRIF sur les communes boisées du littoral. Elle soutient toutes les initiatives publiques et associatives pour protéger les forêts contre l'incendie.
- **La maîtrise des énergies renouvelables (EnR) :**
 - ♣ Eccla fait partie du Pôle EnR de la DDTM, ce qui lui permet d'avoir connaissance des projets précocement et d'en discuter. Tout en étant, par principe, très favorable aux EnR, Eccla plaide pour une limitation de la taille et du nombre des projets éoliens, photovoltaïques et agrivoltaïques, pour préserver l'agriculture, la biodiversité et la qualité des paysages audois. Eccla demande que les zones industrielles et commerciales, les délaissés industriels, miniers, autoroutiers, ferroviaires, etc., soient équipés en priorité, avant de s'en prendre aux zones NAF (naturelles, agricoles et forestières).
 - ♣ L'association suit attentivement les projets d'éoliennes en mer au large de l'Aude, et souhaite que ces installations concilient du mieux possible production d'énergie et protection de la biodiversité marine.
- **La gestion équilibrée des ressources en eau :**
 - ♣ Eccla a intégré le Comité de Gestion de l'Eau, ce qui lui permet de participer au dialogue sur les zones et modalités des restrictions en cas de sécheresse et de prendre la défense des milieux aquatiques, souvent oubliés dans les périodes difficiles, contrairement aux dispositions prévues par la loi.
 - ♣ Eccla participe aux SAGEs audois : basse-vallée, Salses-Leucate et Fresquel, ainsi qu'au Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), piloté par le SMMAR. Elle demande l'approfondissement des connaissances concernant le karst des Corbières avant tout projet de forage.
- **L'éviction des pesticides agricoles des cours d'eau et des zones d'habitation :** ce dossier a pris de l'ampleur en raison du débat sur les ZNT (Zones de Non-Traitement), que ce soit autour des rivières, autour des habitations et plus récemment autour des écoles rurales. L'animosité croissante de certains milieux viticoles pro-pesticides vis-à-vis des organisations écologistes et de l'Office Français de la Biodiversité (qui assure la police de l'environnement) s'est exprimée très récemment au cours de 2 procès devant le tribunal de Narbonne.
 - ♣ Pour les cours d'eau, Eccla a fait un recours en 2019 auprès du Tribunal Administratif pour contester la liste des rivières arrêtée par le préfet car, à la demande des pollueurs, elle ne prenait en compte qu'un tiers du linéaire des rivières du département. Eccla a gagné la procédure.
 - ♣ Suivi de la charte phytosanitaire départementale : Eccla exige la tenue régulière de la Commission de Suivi de la charte phytosanitaire départementale. Elle demande son affichage dans toutes les mairies concernées par l'usage des pesticides agricoles. Par ailleurs Eccla a mis en place l'Observatoire « Exposition des riverains aux risques phytosanitaires de l'Aude », qui identifie les zones habitées les plus à risques (voir plus loin).
- **La maîtrise de l'urbanisme :** Eccla défend la politique du ZAN (zéro artificialisation nette), qui permet de limiter l'étalement urbain et de préserver les milieux agricoles et naturels. Eccla a été amené à critiquer en CDPENAF certains PLU ou SCoT qui interprètent la loi à leur façon, élaborent des projections

démographiques fantaisistes et minorent le nombre de logements vacants.

- **La promotion de la mobilité douce et des transports à moindre impact carbone :** Eccla participe à plusieurs commissions et groupes de travail concernant les mobilités douces. Elle participe aux réflexions sur la ligne nouvelle à grande vitesse Montpellier-Perpignan.
- **L'amélioration de la gestion des zones protégées Natura 2000 :** Eccla participe à plusieurs comités de gestion (Massif de La Clape, Etangs du Narbonnais, Etang de La Palme, Etang de Salses-Leucate, Plateau de Leucate, Basse Vallée de l'Aude et cours inférieur de l'Aude).
- **La limitation de la circulation des voitures sur le littoral audois.** Il reste dans l'Aude 3 communes récalcitrantes qui ne respectent pas la loi et dont les plages sauvages sont encore partiellement envahies de voitures (Gruissan, Port-la-Nouvelle, La Palme). Eccla s'est élevé contre l'attribution par l'Etat d'une concession de plage à la commune de la Palme car elle prévoit 2 poches de stationnement pour les voitures, sur la plage, en dérogation de la loi.
- **La maîtrise des risques naturels et technologiques :**
 - ♣ La cofondatrice d'Eccla co-pilote avec la préfecture de l'Aude l'Observatoire du site nucléaire de base d'Orano-Malvési.
 - ♣ Eccla a demandé durant de nombreuses années une Commission de Suivi de Site pour la carrière et la cimenterie Lafarge à Port-la-Nouvelle, justifiée par le fait que la cimenterie brûle des déchets CSR en remplacement d'énergies fossiles. L'association a obtenu gain de cause fin 2019.
 - ♣ Eccla porte une attention particulière aux Plans de Prévention des Risques Naturels (inondations, submersion marine). L'association est intervenue pour demander la mise en place de Plans de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF) dans des secteurs à risques dans l'est audois.
- **La maîtrise de la gestion des déchets :**
 - ♣ L'élimination des décharges sauvages : Eccla participe au programme Sentinelles de la Nature, de FNE, qui permet le signalement des décharges sauvages. Eccla intervient ensuite auprès des communes en demandant aux maires d'exercer efficacement leurs pouvoirs de police.
 - ♣ La participation au Comité de Suivi de Site : décharge Suez de Lambert, Bioterra.
- **La gestion rationnelle de la chasse :** Eccla et FNE-OcMed sont intervenus pour que la dérogation annuelle concernant l'extension de la période de la chasse à la palombe, espèce protégée, soit conforme à la loi et ne concerne que les communes où ces volatiles sont susceptibles de commettre des dégâts aux cultures, c'est-à-dire essentiellement le Lauragais et le Coursannais. Le juge administratif nous a donné raison et, de ce fait les communes du littoral et des Corbières devraient être retirées de la liste.

3/ La participation aux instances de concertation

Eccla participe à de nombreuses instances départementales ou locales telles que :

- **CDPENAF** (Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) et **Pôle EnR** de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) ;
- **CDNPS** (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites), dans ses différentes formations (sites, publicité, nature, carrières) ;
- **CODERST** (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) ;
- **CGE** (Comité de Gestion de l'Eau), en charge du pilotage des restrictions dans l'utilisation de l'eau lors des périodes de sécheresse.
- Comité Départemental de Suivi de la **charte phyto** ; Eccla demande sans succès au préfet de rendre obligatoire l'affichage de cette charte en mairie, car la plupart des maires ne connaissent pas ce document et ne peuvent en faire part aux riverains des cultures concernées par les épandages.

- **CSS** (Commissions de Suivi de Site): Orano-Malvési, Salsigne-Orbiel, CET de Lambert, plateforme de compostage Bioterra, usine Titanobel, **CLI** (Commissions Locales d'Information) de Bioterra et de Lambert à Narbonne ;
- Commission de sélection des **Commissaires Enquêteurs** ;
- Commission de **Conciliation** (dotations aux communes pour les études d'urbanisme) ;
- Réunions du **SDAGE** (Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et **CLE** (Commissions Locales de l'Eau des SAGES) de la Basse Vallée de l'Aude, du Fresquel et de Salses-Leucate, à divers **comités Natura 2000** dans l'est audois. Comité de Pilotage du **PTGE**.
- **CESE** (Conseil Economique Social et Environnemental) de l'Aude. Eccla est membre du Bureau du CESE et a participé à l'évaluation de plusieurs schémas départementaux : développement touristique, mobilité, biodiversité.

Enfin Eccla représente FNE-OcMed à la **CRE** (Commission Régionale de l'Energie pour l'Occitanie) et à la commission éolienne du **CMF** (Comité Maritime de Façade pour la Méditerranée).

4/ La participation aux enquêtes publiques et les actions en justice

Eccla participe activement aux enquêtes publiques en rencontrant les Commissaires Enquêteurs et en déposant une contribution écrite.

Eccla participe aussi régulièrement à des consultations. Dernières en date :

- Contribution d'ECCLA à la concertation BarMar (gazoduc d'hydrogène de Barcelone à Marseille) ;
- Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan, section Béziers-Perpignan, avis favorable sous conditions ;
- Projet d'arrêté-cadre sécheresse 2026 pour l'Aude : avis défavorable ;
- Plan d'action « Corbières 2032 » de l'Etat : l'Etat peut mieux faire ;

Eccla agit également en justice, seule ou associée à d'autres organismes, ou à la demande de membres d'Eccla. 3 recours sont actuellement engagés.

5/ La production de connaissances et d'expertise : les observatoires d'Eccla

Eccla encadre depuis quelques années des stagiaires qui lui permettent de mettre au point des méthodologies et de produire des connaissances sur des sujets peu documentés :

- **L'observatoire "Exposition des riverains aux risques phytosanitaires de l'Aude"**, lancé en 2023, qui a pour objet de cartographier les quartiers récents jouxtant les cultures concernées par des traitements phytosanitaires. L'impact de ces traitements sur la santé des populations, notamment des enfants, n'est un secret pour personne. 30 communes ont été cartographiées à ce jour.
- **L'observatoire "Energies Renouvelables / Biodiversité de l'Aude"**, lancé en 2025 en coopération avec le Syaden, qui a pour mission d'analyser les impacts des installations éoliennes et photovoltaïques sur l'avifaune et les chiroptères, d'une part, et la végétation d'autre part. 23 parcs éoliens et 5 parcs photovoltaïques étudiés pour le moment.
- **L'Observatoire "Instruments de planification territoriale et de gestion des risques naturels et technologiques"**, démarré en 2026 en partenariat avec Université de Perpignan Via Domitia . Cet observatoire analyse des compatibilités et des cohérences verticales et horizontales :
 - ♣ SRADDET / SCoT-PCAET / PLU ;
 - ♣ PLU / PPRT / PPRI / PPRL sur le territoire de l'agglomération du Grand Narbonne.

6/ La communication et l'information du public ; la mobilisation citoyenne

- Le site web d'Eccla : il a été créé en 2009, puis totalement restructuré en 2018 et est très régulièrement mis à jour. Il rend compte des activités d'Eccla, publie les comptes-rendus des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales et les liens utiles. Il compte plus de 18000 visites par an. Il fera l'objet prochainement d'une refonte.
- Le site Facebook : réactivé en 2021, il compte un nombre croissant « followers » (870 à ce jour). Les 10 « posts » les plus populaires de ces derniers mois ont été massivement partagés et ont été vus plus de 52000 fois.
- L'infolettre périodique : elle récapitule pour nos adhérents, amis et partenaires, les activités de l'association.
- Les bulletins d'information épisodiques : ils abordent des thématiques très importantes pour l'Aude tels que :
 - ♣ La situation des énergies renouvelables dans l'Aude (décembre 2022) ;
 - ♣ Les principales menaces pour l'environnement, la nature et la biodiversité dans l'Aude (avril 2024, révisé en septembre) ;
 - ♣ Feux de forêt monstrueux, absence de prévention et réchauffement climatique (septembre 2025) ;
 - ♣ Vignes, vignes résistantes aux maladies fongiques, pesticides, ZNT, PestiRiv et défis environnementaux. Quand la science alerte et solutionne ! (octobre 2025).
 - ♣ Les événements météorologiques liés au changement climatique : du global au local au premier semestre 2025 (novembre 2025) ;
 - ♣ Le climat dans l'Aude en 2025 : miroir local d'un changement mondial (décembre 2025) ;
 - ♣ Premiers résultats de l'Observatoire énergies renouvelables / Biodiversité de l'Aude, extraits du rapport de 1^{ère} année (mars 2026) ;
 - ♣ La relation arbres-pluie en climat méditerranéen (avril 2026) ;
 - ♣ Guide Corbières 2050 : les contraintes climatiques de 2050 sont connues ; les instruments de planification DFCI sont mobilisables ; les paysages des Corbières de 2050 sont à choisir (juin 2026).
- Les forums d'Eccla. Thèmes traités :
 - ♣ La situation des EnR dans l'Aude (Bages, 18/10/2022) ;
 - ♣ Le suivi du site nucléaire d'Orano-Malvézi (Narbonne, 12/04/2023) ;
 - ♣ La question de l'Eau (Bages, le 02/03/2024) ;
 - ♣ Vivre sur le littoral audois et dans les Corbières aujourd'hui et à l'horizon 2030-2050 (Bages, 08/03/2025).
 - ♣ L'après-feux dans l'Aude, où comment bâtir une résilience partagée (Bages, 04/04/2026).
- Participation à l'émission le « Mag de l'Environnement » produit par un réseau de radios associatives, avec, notamment, le CAUE de l'Aude, RCF, Radio Lengua d'Oc. Pour écouter la 1^{ère} émission radio d'Eccla : <https://www.lengadoc.eu/podcast/larbre-et-le-climat/>
- Eccla organise également des mobilisations citoyennes, la dernière en date ayant eu lieu en novembre 2025 à Carcassonne en faveur de l'Office Français de la Biodiversité, dont les bureaux audois avaient été vandalisés par des « énervés » pro-pesticides.

LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ EST D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
REJOIGNEZ-NOUS, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !